

**PROCES VERBAL de la séance du Conseil Municipal
du MARDI 7 JUIN 2016 à 20h**

Sur convocation en date du 31 mai 2016 régulièrement transmise aux membres en exercice, le conseil municipal de cette commune se réunit en séance ordinaire ce mardi 7 juin 2016 à 20 heures en la salle habituelle de ses séances pour traiter l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour de la séance :

- Actualisation du livret d'inscription aux services périscolaires
- Actualisation des tarifs ALSH
- Nomination du représentant salarié de la commune de DIZY au CNAS
- Tarification des encarts publicitaires dans le bulletin municipal
- Dissolution du SIVU
- Intégration de trottoir dans le domaine public communal
- Informations et questions diverses

PRESENTS : Barbara NAVEAU, Antoine CHIQUET, Maryline LAFOREST, Dominique CHAUDRÉ, Roger PIERRON, Christiane BOUTHORS, Bernard ROUSSEAU, Anne LASSALLE, Béatrice VAUTRAIN, Odile CUGNART, Patrice VELTZ, Michel TELLIER, Benoît BERNARD, Corinne ATHANASE.

ABSENTS EXCUSES ayant donné POUVOIRS : Jean-Louis BRIZARD ayant donné pouvoir à Maryline LAFOREST, François LOURDELET ayant donné pouvoir à Bernard ROUSSEAU, Marie-Christine ANDRY ayant donné pouvoir à Béatrice VAUTRAIN, Marie PANIGAI ayant donné pouvoir à Barbara NAVEAU.

ABSENTS EXCUSES : Néant/

ABSENTS NON EXCUSES : Néant/

Avant de commencer la séance du conseil municipal, Madame le Maire demande de respecter une minute de silence en hommage à Monsieur Raymond BOURDELOIS décédé le 16 mai dernier et membre du conseil municipal de mars 1965 à mars 1971.

Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Maryline LAFOREST a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Mme le Maire, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 h et constate que le quorum est atteint avec 14 Conseillers Municipaux présents sur 18 en exercice.

Les Conseillers Municipaux procèdent à l'émargement de la feuille de présence.

Approbation du PV de la séance du 3 Mai 2016. :

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, et après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 3 Mai 2016, Mme le Maire demande aux conseillers s'ils ont des remarques particulières à y apporter.

Le PV n'appelle pas de remarque de la part des membres du conseil municipal.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le procès-verbal qui est contresigné par l'ensemble des membres présents à cette séance.

D.2016.33 : Actualisation du livret d'inscription aux services périscolaires et ALSH du mercredi.

Mme LAFOREST informe les membres présents de la nécessité, suite aux décisions prises en conseil municipal le 29 mars 2016, de procéder à l'actualisation du livret d'inscription aux services périscolaires et ALSH du mercredi, conformément à la proposition de la Commission Enfance du 30 mai 2016, concernant essentiellement les points suivants :

- Mise en place du nouveau service de transfert des enfants de moins de 4 ans, de la cantine vers la crèche après le repas du mercredi midi, qui nécessitera une adaptation des emplois du temps des agents concernés,
- Mise en place d'une ½ heure supplémentaire facturée pour la prolongation des services périscolaires du soir jusqu'à 18h30, les lundis, mardis et jeudis, qui nécessitera de procéder aux changements d'emploi du temps des agents concernés,
- Mise en place de pénalités de retard après une mise en garde avec facturation d'1 heure,

et ce, à partir de la rentrée de septembre 2016.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les modifications du Livret d'inscription aux services périscolaires qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, soit le 1^{er} septembre 2016.

D.2016. 34 : Actualisation des tarifs des ALSH

Mme LAFOREST suite à la réunion de la Commission Enfance en date du 30 mai 2016 propose l'actualisation des tarifs des ALSH des vacances scolaires, comme suit :

ACCUEILS DE LOISIRS DES VACANCES SCOLAIRES
TARIFS mis en place à partir de septembre 2016

TARIFS EN FONCTION DES REVENUS MENSUELS N-2
 (Calculé sur l'ensemble des revenus imposables du foyer/12 mois)

			+ 2000 €/mois		entre 2000 et 3500 €/mois		+ 3500 €/mois	
Habitants de			CAF	AUTRE	CAF	AUTRE	CAF	AUTRE
DIZY	1er enfant	journée	12,69	15,13	13,50	16,10	14,31	17,06
		1/2 journée	9,76	10,98	10,38	11,68	11,00	12,38
		garderie 17 à 18 h	1,69	1,79	1,80	1,90	1,91	2,01
2ème enfant et suivants		journée	9,76	12,20	10,38	12,98	11,00	13,76
		1/2 journée	7,52	8,73	8,00	9,29	8,48	9,85
		garderie 17 à 18 h	1,32	1,41	1,40	1,50	1,48	1,59
EXTERIEUR	1er enfant	journée	13,67	16,11	14,54	17,14	15,41	18,17
		1/2 journée	10,73	11,96	11,42	12,72	12,11	13,48
		garderie 17 à 18 h	1,88	1,97	2,00	2,10	2,12	2,23
2ème enfant et suivants		journée	10,73	13,18	11,42	14,02	12,11	14,86
		1/2 journée	8,49	9,71	9,03	10,33	9,57	10,95
		garderie 17 à 18 h	1,46	1,50	1,55	1,60	1,64	1,70

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- d'actualiser les tarifs des ALSH qui seront applicables à compter de la rentrée scolaire 2016/2017, soit le 1^{er} septembre 2016.

D.2016. 35 : Nomination du représentant salarié de la commune au CNAS

La commune de DIZY est adhérente au CNAS, Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales, association loi de 1901, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis, Parc Ariane Bâtiment Galaxie- 78284 Guyancourt Cedex.

Cet organisme est de portée nationale et a pour objet l'amélioration des conditions de vie des

personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réductions,...) qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et attentes.

La cotisation annuelle pour l'année_2016 s'élève à 197,89 € par agent actif et 136,01 € par agent retraité.

Par délibération D.2014.20 du conseil municipal du 15 avril 2014, les 2 délégués désignés étaient:

Déléguée élue : Dominique CHAUDRÉ.

Délégué du personnel : Damien BOVE.

Suite au départ de cet agent dans une autre collectivité par voie de mutation, il convient de renommer un nouveau délégué, à savoir Madame Corinne RUBIN.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide:

- de remplacer le délégué sortant Damien BOVE par Corinne RUBIN,

- la déléguée élue restant Mme Dominique CHAUDRÉ.

D.2016. 36 : Tarification des encarts publicitaires dans le bulletin municipal

Mme CHAUDRÉ, suite à la réunion de la Commission Communication le 18 mai dernier, fait part à l'assemblée de la nécessité, au vu du changement de format du bulletin municipal, d'adapter les dimensions et par voie de conséquence les tarifs des encarts publicitaires.

Il est proposé :

Nouvelles tarifications des encarts publicitaires - Bulletin municipal de Dizy

format A4 fermé (ancien format)			format 16x24 cm fermé (nouveau format)		
dimensions en cm	nombre de parution		dimensions en cm	nombre de parution	
	1	2		1	2 (-10% dégressif)
	montant € en TTC			montant € en TTC	
3x9	170 €	270 €	4.7 x 4.7	40 €	72 €
4x9	220 €	350 €			
6x9	350 €	530 €			
9x9	500 €	800 €	11,2 x 7,3 (¼ page)	228 €	410 €
			70 x 150 bandeau	264 €	475 €
			110 x 150 (½ page)	420 €	756 €
			230 x 150 (1 page)	696 €	1252 €

* Tarifs hors prestation graphique

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *d'annuler la délibération 2014-63 portant sur les formats et les tarifications des encarts publicitaires du bulletin municipal,*
- *de retenir la proposition de modification des tarifs et des dimensions des encarts publicitaires du bulletin municipal dont le format a évolué, selon le tableau ci-dessus,*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces qui découlent de cette délibération.*

D.2016. 37 : Dissolution du SIVU

Mme le Maire fait part à l'assemblée du courrier reçu du Préfet daté du 25 avril 2016.

En effet, dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma départemental de coopération intercommunale, les Maires des 4 communes concernées, CHAMPILLON, DIZY, HAUTVILLERS et SAINT-IMOGES, ont été informés de ce que le préfet, conformément à la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui a prévu une nouvelle procédure de rationalisation de la carte intercommunale resserrée autour des bassins de vie et la réduction du nombre de syndicats intercommunaux et de syndicats mixtes, propose aux 4 conseils municipaux concernés de délibérer sous 75 jours, à compter de la notification du courrier, sur la dissolution du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique SIVU.

Les 4 Maires, en concertation avec la CCGVM à laquelle, à terme la compétence hydraulique devrait revenir dans le cadre de la loi Gemapi, ont saisi Monsieur le Préfet pour demander un report de la dissolution proposée, sachant que la dissolution interviendra de toute façon au 1^{er} janvier 2018. En effet, le SIVU ne peut être dissous avant la constitution de l'ASA qui sera alors la structure porteuse des projets d'hydraulique du Vignoble dont le SIVU a réalisé toutes les études préalables.

Mme le Maire rappelle à l'assemblée que seule la création d'une ASA permettra aux viticulteurs d'avoir d'une part, la maîtrise de la réalisation des ouvrages d'hydraulique du Vignoble, et d'autre part, la maîtrise de la répartition des coûts en fonction des parcelles concernées par les bassins réalisés.

Mme le Maire informe l'assemblée qu'au sein de la CCGVM, cette formule a été retenue par Ay et Mutigny.

Mme le Maire propose à l'assemblée de délibérer CONTRE la dissolution du Syndicat tant que la création de l'ASA ne sera pas réalisée, structure porteuse des futurs travaux d'hydraulique du vignoble, afin que la profession ait la maîtrise du calendrier de la réalisation et des coûts à supporter.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- *de voter **contre** la dissolution du SIVU pour permettre la reprise par l'ASA des travaux d'hydraulique du vignoble dont les études ont été réalisées par le SIVU.*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.*

D. 2016.38 : Intégration de trottoir dans le domaine public communal

Mme le Maire rappelle à l'assemblée les démarches entreprises depuis plusieurs années pour les rétrocessions de trottoirs. La reprise de la parcelle AI 844 «Le Bas de Moque-Bouteilles» trottoir devant les n°520 et 542 de la rue Dupont Suaire avait été validée sous l'ancien conseil mais n'avait pu être menée à terme avant le renouvellement du mandat. Il convient donc de reprendre une délibération qui annule et remplace celle du conseil du 12 novembre 2013 n° 2013.77.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- *d'accepter dans le cadre de l'intégration de trottoirs dans le domaine public communal la rétrocession de la parcelle AI 844 « Le Bas de Moque-Bouteilles » pour 85 ca pour 1 € pour tout prix.*
- *d'autoriser Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires.*

Informations et questions diverses:

Mme le Maire informe le conseil :

- de la mise en place effective des référents citoyens dans le cadre de la participation citoyenne en liaison directe avec la Gendarmerie. Les panneaux de signalisation ont été posés par les agents aux entrées du village.
- de la mise en place d'un contrat de maintenance pour l'ensemble du parc informatique des écoles, de la salle d'activité du restaurant scolaire et de la Maison des Associations auprès de la société OXYLIUM TECHNOLOGY pour un montant annuel de 1 600,00 € HT soit 1 920,00 € TTC.
- de la nécessité de réunir la Commission d'Appel d'offres dans le cadre des travaux en MAPA prévus en investissement au BP pour les bâtiments communaux.

Pour mémoire, la Commission d'Appel d'offres est composée des membres désignés lors du conseil du 15 Avril 2014, à savoir Barbara NAVEAU, Maire, membre de droit, puis 3 titulaires : Antoine CHIQUET, François LOURDELET et Bernard ROUSSEAU et 3 suppléants : Benoît BERNARD, Odile CUGNART, Michel TELLIER. Elle se réunira le mardi 5 juillet 2016 à 15h.

Une demande de subvention à l'ADEME et à la REGION est en cours pour un équipement de chaufferie centralisée.

Mme le Maire donne la parole aux élus présents,

Monsieur CHIQUET fait le point sur les travaux réalisés en régie (hors main d'œuvre) :

- pose de pare-vues sur la clôture de l'école maternelle pour un montant de 1 239.93 € HT soit 1 487.92 € TTC, en complément de la haie arbustive côté vigne, dispositif cité en exemple dans le dernier Vigneron Champenois,
- création de massifs dans la zone commerciale pour un montant de 2 977.55 € HT soit 3 275.30 € TTC,

- réfection en régie des 2 espaces douches du stade dans la partie la plus ancienne du bâtiment (cloisons + robinetteries) pour un montant de 2 838.82 € HT soit 3 406.58 € TTC,
- remise en état de la borne interdisant l'accès à la montée de l'Église St Timothée par la Société Marnaise de serrurerie pour un montant de 263.33 € HT soit 316.00 € TTC,
- et achat d'un lampadaire leds chez Bricorama pour les cérémonies à l'église pour un montant de 89.00 € TTC.

Comme chaque année, la Commune et le SIVU ont fait, d'une part procéder au nettoyage des chambres à sable et des bacs de rétention par la STÉ VÉOLIA et d'autre part, donné l'ordre à l'entreprise CAUTEL de procéder au curage du barrage-bassin de la PONCELOTTE.

Mme LAFOREST informe le conseil :

- d'une demande de la Directrice de l'école maternelle concernant l'aire de jeu de la cour,
- du suivi de la consultation pour la prestation de restauration en liaison froide, pour la crèche, les scolaires et ALSH,
- des achats informatiques prévus au BP pour les écoles, la salle d'activité du restaurant scolaire et la médiathèque sont en cours de réalisation par la société OXYLIUM TECHNOLOGY, incluant un contrat de maintenance, sachant que nous avons obtenu une subvention au titre de la DETR d'un montant de 2762 €,
- du départ d'un de nos emplois d'avenir recruté sur les services à l'enfance et de la nécessité de procéder au recrutement de son/sa remplaçant(e).

Mme CHAUDRÉ informe le conseil :

- de la nécessité de s'équiper de logiciels pour la réalisation du bulletin en interne,
- de la mise en place de contrats pour l'utilisation des salles par les associations à compter de la rentrée de septembre,
- de ce que pour le 29ème VIDE-GRENIER, 251 emplacements sur 259 ont été vendus à 118 exposants. La météo pluvieuse a malheureusement fait chuter le taux de fréquentation,
- que les fêtes des voisins animent les quartiers depuis le vendredi 27 mai, date officielle retenue en France cette année.

Odile CUGNART fait part de la réunion qui a eu lieu le 24 mai à DIZY pour les 70 ans du Secours Catholique ainsi que d'un nouveau projet mené par Florian RENAUD dans la continuité de celui de l'an passé dans un village Massai, école Saint François.

Christiane BOUTHORS signale toujours les mêmes problèmes de lenteur sur le réseau internet. Mme le Maire précise qu'un article sera publié dans le prochain bulletin municipal expliquant que la commune a transféré la compétence « Aménagement Numérique » à la Communauté de Communes de la Grande Vallée de la Marne (CCGVM) le 09 septembre 2014, délibération n°2014-61, qui l'a elle-même transférée au Syndicat Intercommunal d'Énergie de la Marne (SIEM) le 23 octobre 2014. Le SIEM travaille désormais en concertation avec la nouvelle région « GRAND EST » à la mise en place du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN).

Béatrice VAUTRAIN, demande la raison pour laquelle les colis de Champagne ne sont plus pris en charge par l'agence postale communale, Madame le Maire informe que le fonctionnement de ce service dépend uniquement des directives de LA POSTE.

Plus aucune question n'étant soulevée, Mme le Maire lève la séance à 22 h 15.

Madame Le Maire



Barbara NAVEAU



La secrétaire de séance



Maryline LAFOREST